



LE PRÉSIDENT DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

À Paris, le 6/07/2020

N° 2020-224

Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°92-1178 du 2 novembre 1992 modifié portant statut du corps des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle et du corps des maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle ;
Vu le décret n°2001-126 du 6 février 2001 portant déconcentration de certaines décisions de recrutement et de gestion de certains personnels non titulaires de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret 2015-527 du 12 mai 2015 relatif aux instances compétentes pour les décisions de recrutement et de rémunération de certains personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur ;
Vu le décret du 22 août 2019 portant nomination du président du Muséum National d'Histoire Naturelle ;
Vu l'avis du conseil scientifique en date du 23 juin 2020 relatif aux profils de poste d'attachés temporaires proposés par les départements scientifiques pour l'année 2020-2021 ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 : Un recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) est organisé au Muséum national d'histoire naturelle pour l'année 2020-2021 sur les profils suivants :

Direction Générale
Déléguée aux
Ressources

- Département Adaptations du vivant : « **Biochimie fonctionnelle des interactions procaryotes - microalgues en réponse au stress salin** » (UMR 7245 MCAM) ;

Direction des
Ressources
Humaines
57 rue Cuvier
Case postale 24
75005 PARIS

- Département Homme et environnement : « **Sociétés et biodiversité** » (UMR 7204 CESCO ou UMR 7206 EA en fonction de la formation spécifique du candidat retenu) ;
- Département Origines et évolution « **Paléontologie des mammifères** » (UMR 7207 CR2P).

Affaire suivie par :
Murielle JEAN-LOUIS

ARTICLE 2 - Le directeur général délégué aux ressources du Muséum National d'Histoire Naturelle est chargé de l'exécution présent arrêté.

T. +33 (0)1 40 79 53 78
murielle.jean-louis@mnhn.fr

Pour le Président du Muséum national d'histoire naturelle et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources

Emmanuel SKOULLIOS